

Les Parents correspondants pour la classe de votre enfant **2015- 2016**

Chers Parents,

Comme tous les ans, dans chaque classe, des parents volontaires sont nommés en début d'année par l'APEL pour être les **représentants de tous les parents** d'une classe.

Pour La classe de : les parents correspondants sont:

• (parent de)

• (parent de)

✂ à découper et coller dans le cahier de correspondance pour mémoire

Merci dès à présent de bien vouloir **leur faire parvenir, en retour, vos propres coordonnées électroniques**

si vous en possédez, évidemment, et ceci de manière à faciliter les échanges entre tous.
(exemple : communication des dates des conseils de classe ...).

Nous vous rappelons que le parent correspondant de classe est un parent volontaire, qui se met au service des familles. Il assure le lien entre chaque famille et l'équipe éducative (le conseiller principal d'éducation ; un professeur ; le professeur principal ; ou le directeur du collège).

Il peut aussi, assumer le rôle de médiateur et relayer la parole des parents, par exemple d'un commun accord, transmettre une information sur un problème de santé ou personnel pouvant affecter le travail de l'enfant.

Le Parent Correspondant siège aux conseils de classe pour vous représenter, et être le garant de ce qui s'y décide. Il rédige chaque trimestre, à l'attention de tous, un compte-rendu de séance. Il respecte les règles de confidentialité.

Les parents correspondants sont des partenaires reconnus qui contribuent à créer un climat de confiance entre tous les représentants de la communauté éducative, dans l'intérêt de tous.

Bien sincèrement,

L'équipe de l'APEL-NDL